## REPUBLIQUE FRANCAISE

# DEPARTEMENT **DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

13 novembre 2018

et qu'elle a été faite le 13 novembre 2018

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents: 29

Absents suppléés : 4

Absents excusés: 11

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération n° DCC2018\_11 172

### Objet:

Création de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet

# COMMUNAUTE DE COMN ID: 039-243900560-20181121-DCC2018\_11\_172-DE 1 chemin du Tissage - 39700 DAMPIERRE

#### **EXTRAIT**

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

# Séance du mercredi 21 novembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-huit. le 21 novembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSENET.

Présents : Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : Mme Joss BERNARD Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. Jean-Luc HUDRY Fraisans: M. Christian GIROD, M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY, Mme Martine VERMOT-DESROCHES La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : M. Joseph ROY Louvatange: M. Gérôme FASSENET Monteplain: M. Luc BEJEAN Mutigney: Mme Christine LECOMTE Offlanges: M. Marc BARBIER Orchamps: M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN Ougney: M. Eric CHAPUIS Pagney: M. Michel GANET Petit-Mercey: M. Rémy MARTIN Plumont: M. Michel GREMAUX Romain: Mme Nathalie RUDE Rouffange: M. Didier TISSOT Salans: M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie DREZET Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Vitreux: M. Alain GOMOT

Suppléés: Brans: M. Gérard MAITROT Gendrey: M. Sylvain ROUSSET Montmirey-la-Ville: M. Christian MIGNOT Montmirey-le-Château: Mme Monique VUILLEMIN

Absents excusés : Dammartin Marpain : M. Jean-Louis ESPUCHE Dampierre : M. Grégoire DURANT, M. Christophe FERRAND, Mme Josette PAILLARD Evans: M. Hervé BOUVERESSE Orchamps: M. Denis JEUNET, Mme Jessica RAMEL Our : M. Jean-Claude MOREL Ranchot: M. Eric MONTIGNON Rans: M. Stéphane MONTRELAY Thervay: Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES

Secrétaire de séance : Madame Christine LECOMTE

#### Procurations de vote :

Mandants : M. Grégoire DURANT (DAMPIERRE) M. Eric MONTIGNON (RANCHOT) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) Mme Jessica RAMEL (ORCHAMPS) Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES (THERVAY)

Mandataires: Mme Joss BERNARD (DAMPIERRE) M. Gérome FASSENET (LOUVATANGE) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) M. Alain GOMOT (VITREUX)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h03 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 06/12/2018 Reçu en préfecture le 06/12/2018

Affiché le

ID: 039-243900560-20181121-DCC2018\_11\_172-DE

## **CREATION DE 4 POSTES DANS LE CADRE D'EMPL** D'ANIMATIONS TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale:

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 9 novembre 2018 ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade, ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé;

CONSIDERANT qu'en raison des besoins de la Communauté de Communes Jura Nord, il convient de créer 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet pour satisfaire à ces besoins comme suit :

- un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à raison de 15,03h,
- un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à raison de 8,04h,
- un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à raison de 8,04h,
- un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à raison de 6,86h.

### A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de créer 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à compter du 22 novembre 2018, relevant de la catégorie C de la filière animation, comme suit :
  - o un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps noncomplet à raison de 15,03h;
  - o un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps noncomplet à raison de 8,04h;
  - o un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps noncomplet à raison de 8,04h;
  - o un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps noncomplet à raison de 6,86h.

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'une expérience relative aux missions proposées.

- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 38 Contre: 0 Abstention: 0